

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 17 décembre 2024, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M ^{ME}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
ET		
MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Clermond Coll	représentant suppléant de Pointe-Lebel
	Guy Côté	représentant de Godbout
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Victor Hamel	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Robert Leblanc	représentant suppléant de Pointe-aux-Outardes
	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes

Sont absents :

André Bossé	représentant de Pointe-Lebel
Julien Normand	représentant de Pointe-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 novembre 2024

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-11 de la Régie ainsi que n° 2024-11 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de novembre 2024
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 30 novembre 2024
- 2.4 Adoption du règlement 24-03 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la RGMRM
- 2.5 Adoption du règlement 24-04 sur la gestion contractuelle
- 2.6 Dépôt de la liste des employés temporaires
- 2.7 Dépôt bilan – Aide financière achat produits d'hygiène réutilisables
- 2.8 Autorisation appel d'offres public 2024-04 – Transport des matières résiduelles des écocentres
- 2.9 Approbation de la radiation des mauvaises créances

3.0 Informations

4.0 Correspondance

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 28 janvier 2025

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 28 janvier 2025

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le vice-président et représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-118

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Robert Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-119

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 novembre 2024

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 novembre 2024;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 26 novembre 2024, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.
Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2024-120

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2024-11 de la Régie ainsi que n° 2024-11 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2024-11 de la Régie d'une somme de **832 755,41 \$** et n° 2024-11 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 192,80 \$ pour un total de 833 948,21 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-121

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de novembre 2024

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **3 451,72 \$** pour novembre 2024, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-122

2.3 État des revenus et des dépenses au 30 novembre 2024

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2024 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-123

2.4 Adoption du règlement 24-03 – Code d'éthique et de déontologie des employés de la RGMRM

Attendu qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé;

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement n° 24-03 modifiant le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la RGMRM n° 12-05, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adopter, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement n° 24-03 modifiant le Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la RGMRM n° 12-05.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-124

2.5 Adoption du règlement 24-04 sur la gestion contractuelle

Attendu qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé;

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement n° 24-04 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle n° 21-01, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement n° 24-04 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle n° 21-01.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-125

2.6 Dépôt de la liste des employés temporaires

Attendu qu'il y a lieu de déposer la liste des salariés temporaires de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Robert Leblanc, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt de la liste des salariés temporaires de la Régie.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-126

2.7 Dépôt bilan – Aide financière achat produits d'hygiène réutilisables

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan offre une aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables, à raison d'un remboursement maximal de 75 \$, sous présentation des pièces justificatives;

Attendu qu'un montant additionnel de 50 \$ est offert et facturé aux municipalités participantes en complément à l'aide financière offerte par la Régie;

Attendu qu'un montant de 3 000 \$ est prévu au budget 2024.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du bilan de l'aide financière à l'achat de produits d'hygiène réutilisables, totalisant quarante-trois (43) participants, pour un total de 2 920,51 \$.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-127

2.8 Autorisation appel d'offres public 2024-04 – Transport des matières résiduelles des écocentres

Attendu que le contrat pour le transport des matières résiduelles des écocentres avec l'entreprise 9260-9148 Québec Inc. (CMI Côte-Nord) d'une durée de trois (3) ans, vient à échéance le 31 mars 2025;

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) doit procéder au transport des matières résiduelles provenant des écocentres.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public pour le transport des matières résiduelles provenant des écocentres, et ce, pour une durée de trois (3) ans.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2024-128

2.9 Approbation de la radiation des mauvaises créances

Attendu que les mauvaises créances de l'année 2024, selon la liste jointe, s'élèvent à un montant total de 403,01 \$.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'approuver la radiation des mauvaises créances 2024.
Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 28 janvier 2025 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 28 janvier 2025 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 Monsieur Martin Lafontaine, citoyen de Baie-Comeau est présent et pose des questions sur le tonnage ramassé dans les huit municipalités membres, lors de la première collecte du bac brun.

Rés. 2024-129

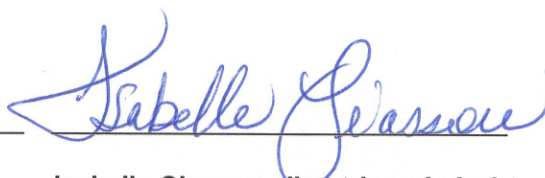
- 6.2 Monsieur Dany Bérubé, citoyen de Baie-Comeau est présent. Il pose des questions sur la gestion des animaux sauvages à la plateforme de compostage. Il demande des explications sur notre code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie.

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Robert Leblanc, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 19.



Raymond Lavoie
Vice-président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière